



Signification a caution

Par nanat

bonjour

une huissier est venu a mon domicile pour un avis de signification a caution cmandement de payer pour une personne que jai aider a trouver un logement il me demande de payer les loyers hors je nai rien signer de ma main ni rein ecrit de ma main concernant cette caution que dois je faire pour me debarrasser de ce soucis et de payer aucun loyer de cette autre personne qui ne les paie plus

merci de m aider c est urgent

Par jury34

Bonjour,

L'engagement de la caution doit être expresse.

Voici les dispositions du Code civil sur la question :

Article 2292

Modifié par Ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006 - art. 2 JORF 24 mars 2006

Modifié par Ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006 - art. 4 JORF 24 mars 2006

Modifié par Ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006 - art. 5 JORF 24 mars 2006

"Le cautionnement ne se présume point ; il doit être exprès, et on ne peut pas l'étendre au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté".

Donc vous n'êtes pas engagé si vous n'avez rien signé.

Très cordialement

Par nanat

merci de votre reponse

I huissier me demander d aller chercher la copie de lacte a l etude je ni suis pas encore aller si jy vais je serais obliger de payer et de plus je nai aucun document concernant ce bail que dois je faire vu que le propriétaire du logement va me poursuivre en hustice a la fin du commandement dois je prendre un avocat
merci me repondre sa m inquiete

Par jury34

Vous devriez utiliser cet article pour indiquer que vous n'êtes pas lié.

Je reste bien entendu à votre disposition.

Très cordialement

Par nanat

merci pour votre reponse

Par jury34

Je me tiens disponible.

Tenez moi au courant!

Cordialement